

**FORMATION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE  
CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE  
D'ESPECES DOMESTIQUES (ACACED).**

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
SESSION DU 14.15.16.17.18 JUIN 2021  
(DATES PREVISIONNELLES)**

Ce dossier contient :

- ✓ 1 : Fiche signalétique
- ✓ 2 : Fiche d'inscription à la formation/évaluation
- ✓ 3 : Programme de formation
- ✓ 4 : Devis + Conditions Générales de vente
- ✓ 5 : Dossier engagement (dossier médical, décharge responsabilité civile, contrat d'utilisation de l'image, Charte d'engagement RGPD)
- ✓ 6 : Dossier hébergement/restauration (fiche engagement de réservation, fiche tarifs, liste des affaires à prévoir à l'internat)

Les documents 1, 2, 5 et 6 (seule la fiche engagement de réservation) sont à renvoyer au :

CFAA/CFPPA DU LOT  
Prairie du Château  
46120 LACAPELLE MARIVAL

Les documents 3, 4 et 5 (fiche tarifs et liste des affaires à prévoir à l'internat) sont à conserver par le candidat.

**RAPPEL :** Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

**FORMATION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE  
CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX D'ESPECES DOMESTIQUES.**

**Document 1**

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

**CANDIDAT :**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_ **C.P.\* :** L L L L L

**Ville :** \_\_\_\_\_

**N° Tél :** \_\_\_\_\_ **Portable :** \_\_\_\_\_ **Fax :** \_\_\_\_\_

**MAIL :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**Lieu de naissance :** \_\_\_\_\_ **Département (CP):** \_\_\_\_\_

**Situation professionnelle :**

**Salarié, secteur :** \_\_\_\_\_

**Agriculteur**

**Demandeur d'emploi**

**Autre ; précisez :** \_\_\_\_\_

**Financement Envisagé (joindre les documents à faire compléter au centre de formation, le cas échéant) :**

**Employeur : Nom et adresse :** \_\_\_\_\_

*L'employeur peut demander une aide s'il cotise auprès d'un organisme collecteur (OPCA, FAFSEA, INTERGROS...)*

⇨ **Fond de formation de votre employeur (s'il demande le financement) :** \_\_\_\_\_

**VIVEA** (fond de formation pour les agriculteurs)

**Pôle Emploi** ☺ **Numéro Identifiant, département de l'agence) :** \_\_\_\_\_

**Financement personnel**

**CPF**

**Autre ; précisez :** \_\_\_\_\_

**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION /EVALUATION**

Nom : M, Mme, Mlle (rayer les mentions inutiles) \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Activité professionnelle actuelle : \_\_\_\_\_

Projet professionnel avec l'ACACED : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) ....., demande à passer l'attestation de connaissances requises pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques dans les conditions précisées dans le règlement d'évaluation dont j'ai pris connaissance.

Je vais être évalué(e) sur la base des trois espèces domestiques suivantes : Chien, chat, Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats ; **testée seule ou combinées par groupe de deux ou trois.**

Aussi, j'atteste vouloir passer l'évaluation de connaissances sur l'espèce ou le groupe d'espèces choisie(s) ci-dessous, qui donnera accès à un certificat de capacité portant sur l'une de ces combinaisons :

**Une seule épreuve finale quel que soit le nombre d'options choisies.**

CHATS, (1 espèce, évaluation le 3<sup>ème</sup> jour)

CHIENS, (1 espèce, évaluation le 4<sup>ème</sup> jour)

ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES AUTRES QUE LES CHIENS ET LES CHATS, (1 espèce, évaluation le 5<sup>ème</sup> jour)

OU

CHATS ET CHIENS, (2 espèces, évaluation le 4<sup>ème</sup> jour)

CHATS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES AUTRES QUE LES CHIENS ET LES CHATS, (2 espèces, évaluation le 5<sup>ème</sup> jour)

CHIENS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES AUTRES QUE LES CHIENS ET LES CHATS, (2 espèces, évaluation le 5<sup>ème</sup> jour)

OU

CHIENS ET CHATS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES AUTRES QUE LES CHIENS ET LES CHATS (3 espèces, évaluation le 5<sup>ème</sup> jour)

FAIT A .....LE : / /

## PROGRAMME PREVISIONNEL DE FORMATION

(Soumis à éventuelles modifications en fonction de la disponibilité des intervenants)

### **Jour 1 : Lundi 14 Juin 2021** **Tronc commun (toutes espèces)**

**13 h 30 :**

Accueil Administratif, présentation de la formation

**14 h 00 – 17 h 30 :**

Législation et Droit

*19 heures : dîner*

*Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.*

*L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin*

*L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai.*

**Jour 2 : Mardi 15 Juin 2021**  
**Tronc Commun (toutes espèces)**

*7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner*

**08 h 30 – 12 h 30 : Tronc Commun :**

Transport  
Alimentation  
Logement

*12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner*

**13 h 30 – 17 h 30 : Tronc Commun :**

Santé Animale  
Reproduction  
Sélection

*19 heures : dîner*

*Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.*

*L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin*

*L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai*

## Jour 3 : Mercredi 16 Juin 2021 Spécialité « Chat »

*7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner*

**08 h 30 – 12 h 30** : Préparation pour la spécialité « chat », thématiques :

Reproduction  
Alimentation  
Santé animale  
Logement  
Comportement

*12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner*

**13 h 30 – 15 h 00** : Préparation pour la spécialité « chat », thématiques :

QCM de préparation  
Révision avec le formateur

**15 h 30 – 16 h 15** : Evaluation des connaissances pour la spécialité chat

**16 h 15 - 17 h 00** : Rattrapage à l'évaluation des connaissances (le cas échéant)

*19 heures : dîner*

*Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.*

*L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin*

*L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai.*

## Jour 4 : Jeudi 17 Juin 2021 Spécialité « chien »

*7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner*

**08 h 30 – 12 h 30** : Préparation pour la spécialité « chien », thématiques :

Reproduction  
Alimentation  
Santé animale  
Logement  
Comportement

*12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner*

**13 h 30 – 15 h 00** : Préparation pour la spécialité « chien », thématiques :

QCM de préparation  
Révision avec le formateur

**15 h 30 – 16 h 30** : **Evaluation des connaissances** pour les spécialités Chien-chat

**16 h 30 - 17 h 15** : **Rattrapage** à l'évaluation des connaissances (le cas échéant)

*19 heures : dîner*

*Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.*

*L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin*

*L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai.*

## Jour 5 : Vendredi 18 Juin 2021

### Spécialité « Animaux d'espèces domestiques autres que le chien et le chat »

*7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner*

**08 h 30 – 12 h 30** : Préparation pour la spécialité « animaux de compagnie autres que le chien et le chat », thématiques :

Reproduction  
Alimentation  
Santé animale  
Logement  
Comportement

*12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner*

**13 h 30 – 15 h 00** : Préparation pour la spécialité « animaux de compagnie autres que le chien et le chat », thématiques :

QCM de préparation  
Révision avec le formateur

**15 h 30 – 16 h 45** : **Evaluation des connaissances** pour les spécialités Chien-chat- animaux de compagnie autres que le chien et le chat

**16 h 45 - 17 h 45** : **Rattrapage** à l'évaluation des connaissances (le cas échéant)

*19 heures : dîner*

*Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.*

*L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin*

*L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai.*



**DEVIS DE FORMATION**

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_

**Organisme de formation :** CFAA/CFPPA du Lot, Avenue de la Garenne - 46500 GRAMAT

**Adresse de la formation :** CFAA-CFPPA du Lot – Prairie du Château 46120 LACAPELLE MARIVAL

**Personne à contacter :** Mme BELVEZE, Directrice **Tél. :** 05.65.40.80.28

**Action de formation :** Préparation à l'évaluation de connaissance, pour l'obtention de l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnies d'Espèces Domestiques (ACACED), options « chien, chat et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats »

**Niveau d'entrée requis :** Aucun

**Validation fin de formation :** Attestation de suivi de formation et attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (si réussite à l'examen)

Date prévisionnelle de début : Lundi 14 Juin 2021      Date de fin : Vendredi 18 Juin 2021

	Durée	Coût horaire	Montant TTC
<b>Tronc commun obligatoire (première inscription)</b>	12 h 00	20 €	240 €
<b>Formation spécialité Chien</b>	05 h 30	20 €	110 €
<b>Formation spécialité Chat</b>	05 h 30	20 €	110 €
<b>Formation spécialité Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats</b>	05 h 30	20 €	110 €
<b>Evaluation de connaissances</b>	01 h 00	20 €	20 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 h 30</b>		<b>590 €</b>

Le CFAA/CFPPA du Lot n'est pas assujetti à la T.V.A.

N° de Siret : 19460490600082

N° de déclaration d'existence : 73 46 P 0004 46

Le demandeur,

« je déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et les conditions générales de vente figurant en annexe du présent devis »

La Directrice du CFAA/CFPPA du Lot,



Sandrine BELVEZE

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE CFPPA DU LOT

Code de Commerce L 441-1 et suivants

Modifié par Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019

Validées par la délibération n° 2019-3-68 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Figeac du 18-11-2019

### Introduction

Les présentes conditions générales de ventes (CGV), s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par le CFPPA du Lot entrant dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L 6313-1 de la sixième partie du Code du Travail, et faisant l'objet d'une commande de la part du client, à l'exclusion des actions régies par un cahier des charges spécifiques.

### Documents contractuels

Pour toute action de formation, un devis est établi et envoyé au client. Ce devis est valable pour une période de 6 mois II doit être impérativement retourné signé pour accord (valant accord également des présentes conditions générales de vente). A réception du devis signé, les modalités ci-après s'appliquent :

Selon l'article L6353-1 du Code du Travail, pour la réalisation des actions mentionnées à l'article L. 6313-1 une convention est conclue entre l'acheteur et l'organisme qui les dispense, précisant a minima : l'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action, le prix et les modalités de règlement. Le client en reçoit trois exemplaires dont deux sont impérativement retournés signés et revêtus du cachet au CFPPA du Lot.

Selon l'article L6353-8 du Code du Travail, des précisions complémentaires seront communiquées au stagiaire avant la rentrée en formation si la convention ci-dessus ne les intègrent pas.

Selon les articles L6353-3 et 4 du Code du Travail, pour une personne physique qui entreprend une action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi avant l'inscription définitive du stagiaire et tout règlement de frais, précisant a minima, à peine de nullité : la nature, la durée, le programme et l'objet de l'action de formation, les effectifs concernés, le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare, les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation, les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat, les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage. Le client en reçoit trois exemplaires dont deux sont impérativement retournés signés au CFPPA du Lot.

Le client reçoit une convocation nominative avant le début de la formation précisant les dates et lieux de son déroulement. Une attestation de formation nominative est adressée au bénéficiaire avec copie au client si différent, en fin de formation ou au plus tard au moment de l'édition de la facture. Le CFPPA du Lot s'engage à fournir les justificatifs de réalisation de la formation demandés par le client.

Toute commande de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par le CFPPA du Lot lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

L'ensemble des stagiaires en convention ou contrat avec le CFPPA du Lot sont soumis à l'acceptation et au respect de son règlement intérieur.

Le CFPPA du Lot se réserve le droit d'exclure de toute formation, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation ou manquerait gravement aux présentes CGV ou au respect du règlement intérieur.

### Tarifs

Les tarifs des formations renvoient soit aux tarifs conventionnels (OPCO, marchés...), soit aux tarifs adoptés par le conseil d'administration de l'EPLEFPA « Animapôle ». Ces derniers sont consultables sur demande.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de toute taxe : le CFPPA u Lot n'étant pas assujetti à la TVA.

Les tarifs comprennent les supports pédagogiques remis pendant la formation.

Les repas, l'hébergement et les frais liés à des sorties/visites/voyages non obligatoires (selon les formations) sont des services facultatifs et ne sont donc pas compris dans le prix de la formation. Ils sont à la charge du client selon les tarifs adoptés par le conseil d'administration de l'EPLEFPA « Animapôle ».

### Facturation et règlement

Les modalités de règlement sont stipulées dans la convention ou le contrat signé avec le commanditaire et ou le bénéficiaire.

Selon l'article L6353-6 du Code du Travail, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L6353-5.

Selon l'article L6353-6 du Code du Travail, il ne peut être payé à expiration de ce délai une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Cet échéancier sur demandé du client sera stipulé dans la convention ou le contrat.

La facturation sera établie par le CFPPA du Lot selon l'échéancier ou en fin de formation.

Des acomptes seront demandées au client dans le respect de l'article L6353-6 du Code du Travail.

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture et dans un délai maximum de 30 jours comptant, sans escompte.

Les moyens de règlement sont les suivants par ordre de priorité :

- par carte bancaire auprès du régisseur de recettes du CFPPA du Lot
- par virement bancaire
- par télépaiement (dès l'activation du service Payfip)
- par adhésion au prélèvement automatique mensuel (en remplissant et signant le mandat de prélèvement SEPA proposé dans la convention ou le contrat de formation)
- par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLEFPA « Animapôle ».

Dans le cas de retards de paiement de plus de trois mois, après notification exécutoire et jusqu'à parfait paiement, le CFPPA du Lot se réserve le droit d'appliquer une indemnité forfaitaire de non-paiement de 40 €.

En cas de non-paiement dans le délai imparti, la procédure de recouvrement amiable sera mise en place par l'agent comptable de l'EPLEFPA « Animapôle » : envoi d'un rappel et d'un dernier rappel avant poursuites valant notification exécutoire. En cas d'échec, une saisie administrative à tiers détenteur sera entreprise. En cas d'échec, des poursuites par voie d'huissier de justice seront ensuite engagées et celles-ci entraîneront des frais supplémentaires entièrement à la charge du client.

Si le client souhaite appliquer une subrogation avec le financeurs dont il dépend (OPCO par exemple), il lui appartient.

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de transmettre une copie du contrat au CFPPA du Lot :

- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.

Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Sans contrat de subrogation avec le financeur, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le CFPPA du Lot se réserve le droit de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### Report et annulation

Par le CFPPA

Le CFPPA du Lot se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant ou pour toute autre circonstance exceptionnelle. En cas d'annulation du fait du CFPPA du Lot, le candidat est averti huit jours ouvrés au minimum avant le début de formation.

Selon l'article L6354-1 du Code du Travail, en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Dans le cas d'actions planifiées par le centre, celui-ci mettra tout en œuvre afin de proposer une nouvelle date au bénéficiaire.

Par le client :

Selon l'article L6353-5 du Code du Travail, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Toute absence partielle ou totale du stagiaire ne pourra faire l'objet d'une renégociation du prix stipulé dans la convention ou le contrat. Ainsi, toute absence non justifiée légalement sera intégralement facturée au bénéficiaire.

Selon l'article L6353-7 du Code du Travail, si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat

### Confidentialité et propriété intellectuelle

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils du CFPPA du Lot que pour les fins stipulées à la commande et ne peut les diffuser.

Le CFPPA du Lot détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale.) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive

Le client s'interdit, par quelque moyen que ce soit, d'utiliser, reproduire directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations du CFPPA du Lot ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du CFPPA du Lot.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat

### Informatique et liberté

Selon l'article L6353-9 du Code du Travail, des informations complémentaires peuvent être demandées au candidat à une action de formation afin d'apprécier son aptitude à suivre cette action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation et il doit y être répondu de bonne foi.

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client au CFPPA du Lot sont destinées aux services du centre pour la gestion de l'inscription et pour répondre aux demandes de formation des cocontractants.

Elles pourront être communiquées aux partenaires contractuels du CFPPA du Lot conformément aux dispositions de la loi informatique n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement européen sur la protection des données du 25 mai 2018 (RGPD 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données), le client dispose d'un droit d'accès permanent, de rectification et de suppression des informations le concernant ayant été collectées par le CFPPA du Lot Le client pourra adresser sa demande en adressant sa demande par courrier postal figurant sur la facture ou par courriel à l'adresse suivante : [cfa.lot@educagri.fr](mailto:cfa.lot@educagri.fr)

### Contestation et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

**Ce dossier doit impérativement être complété et joint au dossier d'admission**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**Classe/Formation:** .....

**A remplir par vous**

Fiche d'urgence et fiche de santé

**PS : L'apprenant doit toujours avoir sur lui :**

- sa **CARTE VITALE** (distribuée à tous les bénéficiaires de 16 ans et plus),
- la photocopie de l'**ATTESTATION** de Sécurité Sociale et de Mutuelle, à jour de ses droits tout au long de l'année scolaire

**FICHE D'URGENCE**

**Document non confidentiel** valable dans l'enceinte du CFAA-CFPPA ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
**Date de Naissance :** ..... **Lieu de naissance :** .....  
**Sexe :** M  F   
**Numéro de portable :** .....

**Personnes à prévenir en cas d'accident :**

<b>Statut :</b> .....	<b>Statut :</b> .....	<b>Statut :</b> .....
Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Tel domicile : .....	Tel domicile : .....	Tel domicile : .....
.....	.....	.....
Tel travail : .....	Tel travail : .....	Tel travail : .....
.....	.....	.....
Portable : .....	Portable : .....	Portable : .....
.....	.....	.....

**Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :** .....  
 .....

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) : .....  
 .....

**Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :** .....

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

**FICHE DE SANTE 2020/2021**

**Nom et prénom de l'apprenant :** .....

**Formation :** .....

**Antécédents médicaux ou chirurgicaux :** .....

**Allergie(s) :**  
 .....  
 .....

**Handicap ou déficience :**

Présentez-vous une déficience **auditive**  **visuelle**

Une difficulté d'apprentissage : **dyslexie**  **dyspraxie**  **dysphasie**  **dyscalculie**   
**dysorthographe**  **autre**.....

Le trouble est-il diagnostiqué ? oui  non

Suivi orthophonique : en cours  arrêté  aucun

Dossier MDPH : constitué  année.....

Dans les classes précédentes, il y avait : PAI ou PPS  Equipe éducative   
 Aménagement d'examen

Souhaitez-vous une mise en place de PAI pour cette année ? oui  non

Souhaitez-vous un dossier d'aménagement d'examens ? oui  non

Un trouble de la santé évoluant sur une longue période : oui  non

**Traitement(s) :**  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....



## AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné .....

Adresse complète .....

Date de naissance .....

Apprenant au CFAA – CFPPA du Lot en formation : .....

Nom et adresse du médecin traitant : .....

N° téléphone du médecin traitant : .....

AUTORISE :

- ▶ l'administration de l'établissement
- ▶ le tuteur de stage en entreprise ou maître d'apprentissage
- ▶ à faire dispenser les soins reconnus nécessaires et à prendre toutes les mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence (y compris l'anesthésie) ou pour une hospitalisation.

Je laisse le choix à l'administration de l'établissement, au tuteur de stage en entreprise ou au maître d'apprentissage de choisir le médecin, le chirurgien et l'hôpital.

Le

L'apprenant majeur  
ou le représentant légal

La Directrice du CFAA – CFPPA du Lot



S BELVEZE



**MERCI D'UTILISER CE MODELE DE  
LETTRE AFIN DE REDIGER VOTRE  
DECHARGE DE RESPONSABILITE DU CFAA**

Nom Prénom  
Adresse  
CP VILLE

CFAA / CFPPA DU LOT  
Avenue de la Garenne  
46500 GRAMAT

Je soussigné, NOM PRENOM , décharge le CFAA/CFPPA du Lot de toute responsabilité, en particulier pour ce qui est de ma rémunération, de ma couverture sociale et des risques incombant aux accidents et maladies professionnelles pouvant survenir au centre ou sur les lieux où s'effectuent la formation pratique.

Date

Signature

## CONTRAT D'UTILISATION DE L'IMAGE

Entre les soussignés :

**NOM, Prénom :**

**Inscrit en formation :**

Ci-après dénommé « l'apprenant »

**NOM, Prénom du représentant légal (si l'apprenant est mineur) :**

Et

**Le CFAA-CFPPA du Lot**

**Avenue de la Garenne**

**46500 GRAMAT**

**Représenté par sa directrice, Sandrine BELVEZE**

Ci-après dénommé « l'établissement »

### Article 1

L'établissement détient le droit exclusif d'utilisation des photos ou vidéos représentant l'apprenant, prises au cours de sa formation.

### Article 2

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans quel que soient les liens de l'apprenant avec l'établissement.

### Article 3

Les photos ou vidéos ne pourront être utilisées que dans le cadre de la promotion - en interne ou en externe - de l'établissement et de ses formations sur les supports suivants:

- Brochures ou affiches informatives relatives aux formations proposées par l'établissement.
- Stands de présentation des formations de l'établissement
- Site Internet de l'établissement
- Communiqués de presse
- Diaporamas, films, vidéo et CD

#### Article 4

L'apprenant s'engage à ne demander ni rémunération, ni droit d'utilisation pour les utilisations précitées.

Fait à GRAMAT, le

Nom et Signature de l'apprenant **précédé de la mention « lu et approuvé »** :

Le cas échéant, Nom et Signature du représentant légal de l'apprenant **précédé de la mention « lu et approuvé »** :

La Directrice du CFAA-CFPPA du Lot,



Sandrine BELVEZE

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un règlement européen applicable depuis le 25 mai 2018. Son objectif est de renforcer le droit des personnes (droit à l'accès, droit à l'oubli, droit à la portabilité, etc.), d'encadrer des obligations des acteurs relativement au traitement des informations personnelles, et de réguler les traitements de données par les entreprises en renforçant la coopération entre les autorités de protection.

**Le CFAA-CFPPA du Lot considère la relation de confiance avec ses clients, ses bénéficiaires de formation et ses collaborateurs comme un élément essentiel de sa démarche qualité et de son offre de service.**

#### Nos engagements :

1. Désigner un délégué à la protection des données (Art.37\*)
2. Respecter vos instructions liées au traitement des données personnelles dans le cadre de la RGPD selon nos engagements contractuels (Art.28.3.a)
3. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles soient engagées contractuellement, à une obligation de confidentialité. (Art.28.3.b)
4. Informer et contractualiser tout recrutement de sous-traitant ultérieur (Art.28.2\* et Art.28.4\*) en nous assurant qu'il présente des garanties suffisantes
5. Notifier, toute violation de données, une fois le périmètre impacté identifié, dans les délais correspondant aux obligations du règlement. (Art.33\*)
6. Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous garantir un traitement des données personnelles dans le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information (Art.32\*)
7. Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de tous ses collaborateurs sur la sécurité informatique et la protection des données (Art.39 b\*)
8. Tenir un registre des catégories d'activités de traitements que nous effectuons pour votre compte (Art.30.2\*)
9. S'inscrire dans une démarche active d'amélioration permanente de l'application du RGPD.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant à : [cfa.lot@educagri.fr](mailto:cfa.lot@educagri.fr)

#### Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies par le CFAA-CFPPA vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné aux services de formation et comptabilité du CFAA-CFPPA, avec pour finalité le meilleur traitement de vos demandes, de gestion de votre dossier stagiaire ou client, de votre suivi de formation et post formation, et à des fins statistiques dans le but du suivi de qualité de nos prestations et de prospection commerciale. Ces données seront conservées maximum 10 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant à : [cfa.lot@educagri.fr](mailto:cfa.lot@educagri.fr)

Fait à  
Le  
Signature :

Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016

## ENGAGEMENT DE RESERVATION DE CHAMBRE(S) / DE REPAS

**Je soussigné(e),**

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Agissant en qualité de : .....

Pour l'organisme : .....

Adresse courrier\* : .....

Adresse mail : .....

Numéro de téléphone\* : .....

(\* renseignements obligatoires)

**Déclare vouloir réserver des places à l'internat ou des repas au self du CFAA/CFPPA du Lot :**

Nombre(s) de chambre(s) souhaitée(s) :             Chambre individuelle             Chambre de 4  
 (Sous réserve de places disponibles)            .....            .....

		NOMBRE	DATE(S)
<b>INTERNAT</b>	Nuitée(s)		
<b>SELF</b>	Petit déjeuner(s) : (matin)		
	Déjeuner(s) : (midi)		
	Dîner(s) : (soir)		
<b>Nombre de personnes</b>		<u>Homme(s) :</u>	<u>Femme(s) :</u>

Pour la période de formation : du ..... au .....

Je m'engage à payer le tarif en vigueur.

Une convention ou un contrat de formation professionnelle sera établi(e).

Document rempli à :

le :

Signature :

**NB :**

- Vous signerez un document d'emprunt de clés ; en cas de perte, le remboursement sera à votre charge.
- Cet engagement vaut réservation sous réserve de places disponibles.
- **ATTENTION :** Cet engagement est modifiable jusqu'à **15 jours** avant votre réservation, après cette échéance, toute annulation vous sera facturée.
- Le CFAA/CFPPA (ainsi que son internat) est fermé du vendredi soir au lundi matin.
- Les horaires de repas sont les suivants : petit déjeuner : 7 h 15 / 8 h 00 ; déjeuner 12 h 30 ; dîner 19 h/19h30

**TARIFS**  
**RESTAURATION ET HEBERGEMENT**  
**AU CFAA-CFPPA DU LOT**

**POUR LES APPRENANTS DU CFPPA DU LOT**  
**(FORMATIONS COURTES ET CONTINUES POUR ADULTES)**

*Tarifs valables pour l'année scolaire 2020-2021*

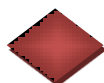
**Hébergement, restauration sur le site de Lacapelle-Marival**

	<b>APPRENANTS DU CFAA/CFPPA</b>
<b>Nuitée chambre de 4 lits</b>	<b>10 €</b>
<b>Nuitée chambre individuelle</b> (nombre de places limité)	<b>15 €</b>
<b>Repas</b>	<b>6.40 €</b>
<b>Petit-déjeuner</b>	<b>2.10 €</b>

**NB : Pas d'hébergement/restauration le week-end.**

**Téléphone pour joindre l'internat : 06 43 88 64 04**

## **LISTE DES AFFAIRES A PREVOIR POUR L'HEBERGEMENT A L'INTERNAT DU CFAA/CFPPA DU LOT**



- drap, drap housse, taie de traversin (lit 1 place)
- possibilité d'amener une couette(les couvertures sont fournies)
- serviettes de toilette
- trousse de toilette (gel douche, shampoing, dentifrice.....)

**NB : CES AFFAIRES SONT OBLIGATOIRES POUR DES RAISONS SANITAIRES  
(NON FOURNIES PAR L'ETABLISSEMENT)  
DANS LE CAS DU NON RESPECT DES FOURNITURES DE LIT, UN KIT JETABLE VOUS  
SERA IMPOSE ET FACTURE 15€**